

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BELLIGNAT**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	20

Date de la Convocation
10/07/2024

Date d'affichage
10/07/2024

OBJET

Annulation coupe de bois verts
2024

Séance du 19 juillet 2024 _____

L'an Deux Mil Vingt Quatre _____

Et le dix _____

A Dix Huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, en Mairie, sous la présidence de **Mme RAVET Véronique, Maire**

Présents : RAVET V. - MILLET D. - PITTION V. - PICHON H. - GUILLAUBEZ C. - VINCENT B. - NIOGRET C. - PARNALLAND E. - BUFFAUT C - COLOMBET M. - CERQUEIRA C. - BOURGEON A. - BARBERIS P. - KILIC D. - BOURDONNAY C. - RHODET F. - PERDRIX T. - DE MATOS C. - MOREIRA J. - LADRE R.

Excusés: ARMETTA C. - HASSOUN K. - PARIS-CADET J.

Absents: GROSSIORD A.

Procuration est donnée par FRATTER M. à RHODET F.
Procuration est donnée par OZDEMIR Y à RAVET V.
Procuration est donnée par BARBIER M. à PITTION V.

Secrétaire de Séance: CERQUEIRA Carlos

Rapporteur Daniel MILLET

Monsieur Daniel MILLET, rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 15.02.2024, sur proposition de l'ONF, il avait été validé un programme de coupes à asséoir en 2024 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Il propose de revenir sur cette délibération,

Considérant que le volume de bois secs à couper est déjà très important,
Considérant qu'il est plus sage de conserver les bois verts encore en bonne santé,

Monsieur MILLET propose de **ne plus mettre en commercialisation les bois suivants prévus pour 2024**

Parcelle	Surface en Ha	Volume présumé m3	Essences
23	4.5	241	SAPIN/EPICEA
24	9.7	534	SAPIN/EPICEA
25	10.3	308	SAPIN/EPICEA

Le Conseil, Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**
VALIDE un programme de coupe de bois vert 2024 à zéro.

Le Secrétaire de séance

C. CERQUEIRA

Suivent les signatures
(Pour copie conforme)
Le Maire,

V. RAVET

Accusé de réception en préfecture
001-210100319-20240719-2024_07_19_0005E
Date de télétransmission : 22/07/2024
Date de réception préfecture : 22/07/2024